GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE **MERSCH**

Avis de publication

Concerne: Lotissement de terrains

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 29 (1) paragraphes 4 et 5, le conseil communal de la commune de Mersch a délibéré et décidé, en sa séance du 13 novembre 2023, sur le lotissement de terrains dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant » et notamment :

- d'approuver la demande de lotissement présentée le 17 octobre 2023 par Madame Catherine Burg-Petit de Mersch relative au morcellement d'une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, sous le numéro 744/2347, en deux lots dont le lot 1 sera destiné à être affecté à l'habitation et à la construction ;

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les dossiers resteront déposés pendant 10 (dix) jours, à savoir du 27 novembre au 7 décembre 2023 inclus, dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Mersch, le 24 novembre 2023
pour le collège des bourgmestre et échevins,
le secrétaire, le bourgmestre,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE **MERSCH** ☐ B.P. 93 L-7501 MERSCH ☐ TÉL.: 32 50 23-1 ☐ FAX: 32 80 13